



Subventions pour les jardins dans les écoles

Rapport final et demande de remboursement 2013

Un rapport final doit être soumis pour le remboursement des dépenses admissibles dans le cadre des subventions pour les jardins dans les écoles. Le rapport final du projet peut inclure les éléments suivants : titre, introduction, objectifs ou résultats prévus, description du projet, résultats et photos. Le rapport final doit être soumis avec une facture, accompagnée de tous les reçus admissibles au budget approuvé, pour le remboursement.

Les projets peuvent être présentés sur la page Web « Agricultural Education » du ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse. Les écoles doivent être prêtes à permettre au ministère d'y afficher des extraits de leur rapport, des résumés de leurs activités et les photos qu'elles auront soumises. Ce sont les écoles qui ont pour responsabilité d'obtenir auprès des élèves les autorisations nécessaires.

Les demandes de remboursement doivent inclure les éléments suivants :

1. Un rapport final rempli à l'aide du modèle ci-joint.
2. Des copies électroniques de photos et toute autorisation nécessaire.
3. Une facture pour les dépenses admissibles, y compris des copies des reçus.

Veillez noter :

Les organismes du gouvernement provincial ne paient pas la TVH sur une base nette en raison des lois sur les conventions fiscales réciproques. **L'achat de biens et de services doit être fait par les écoles respectives**, qui peuvent ensuite facturer le ministère de l'Agriculture pour les dépenses admissibles selon le budget approuvé (excluant les taxes).

Le remboursement sera remis aux conseils scolaires respectifs. Les écoles seront avisées lorsque le paiement aura été versé, et pourront communiquer avec le conseil scolaire pour assurer le transfert des fonds.

Subventions pour les jardins dans les écoles de la Nouvelle-Écosse Modèle de rapport

1. Nom de l'école
2. Titre
3. Objectifs
4. Renseignements généraux et description
5. Résultats
6. Photos (veuillez soumettre des copies électroniques, y compris toute autorisation nécessaire)
7. Commentaires supplémentaires des enseignants, des élèves, des bénévoles, etc.

Veuillez faire parvenir le rapport à :

Rick Hoeg

Agent de liaison pour l'éducation sur l'agriculture
Ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse
Téléphone : 902-893-7495
Télécopieur : 902-893-0244
Courriel : hoegr1@gov.ns.ca



Site Web : novascotia.ca/agri

Rapport final du projet de jardins dans les écoles – Ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse